

Journée du 8 mars : la CFE-CGC défilera samedi à Paris

Dans le cadre de la mobilisation intersyndicale (CFE-CGC, CFDT, CGT, UNSA, Solidaires, FSU), les équipes CFE-CGC défilent à Paris ce samedi 8 mars, date de la journée internationale des droits des femmes. Le cortège partira de la Place de la République à 14h.

Parce que « *l'égalité entre les femmes et les hommes n'est toujours pas une réalité dans nos entreprises et administrations ou dans les sphères publiques et privées* », les organisations syndicales appellent à faire de ce 8 mars 2025 « *une puissante journée de mobilisation* ».

Égalité professionnelle femmes-hommes au niveau du Groupe ATOS en France : les propositions CFE-CGC

Parce que l'égalité professionnelle femmes-hommes est une grande cause au long cours, la CFE-CGC fait valoir ses revendications en matière de rémunération, de carrières, d'articulation des temps de vie et de lutte contre les violences sexistes au travail.

En France, nous ne devrions plus en parler depuis longtemps. Il suffit de se remémorer notre devise nationale : Liberté, Égalité, Fraternité. Nous ne devons pas oublier cette valeur d'égalité.

Toutes les femmes ont les mêmes droits que les hommes :

- Le droit d'avoir une carrière !
- Le droit d'être rémunérée à la hauteur d'un homme tenant un métier à valeur égale !
- Le droit d'avoir des enfants sans se poser des questions sur son évolution professionnelle !
- Le droit d'être respectée et d'exercer son travail sans harcèlement ou gestes sexistes !
- Le droit de pouvoir concilier vie de famille et vie professionnelle !
- Malgré des avancées législatives (loi Copé-Zimmerman de 2011 puis loi Rixain de 2021), **il reste encore trop de chemin à parcourir pour arriver à l'égalité salariale ...**

Voici les revendications que CFE-CGC a porté pour le nouvel accord pour l'égalité femmes-hommes :

• Des mesures concrètes en faveur de l'égalité femmes-hommes :

- Développer une politique de soutien aux salariés de famille monoparentale.
- Améliorer la prise en charge des congés familiaux.
- Mettre en place une aide pour l'accès aux crèches.
- Assouplir les modalités d'organisation du temps de travail pour les rendre plus compatibles avec l'exercice de la parentalité, éviter les réunions tardives par exemple.
- Harmoniser les droits pour toutes les conventions collectives et maintien du salaire pendant le congé parental

- Anticiper le 1er palier de la loi Rixain pour le nombre de femmes dans les comités exécutifs et conseils d'administration.
- **De la qualité dans les données !**
 - Il est primordial d'améliorer la qualité des données servant à l'analyse des inégalités femmes-hommes au sein d'Atos.
 - Par exemple, la CFE-CGC demande :
 - ✓ L'annualisation des campagnes de revue des codes GCM,
 - ✓ L'amélioration des outils de reporting (réduction du nombre d'indices, analyses par Business Lines, etc...).
- **Une formation des managers :**
 - La CFE-CGC demande que l'ensemble des managers soient sensibilisés sur les pratiques équitables en matière d'égalité professionnelle.
- **Un budget décent (le nerf de la guerre) :**
 - La CFE-CGC demande à minima un maintien du budget Egalité Pro de 0.30% de la masse salariale ! Ce budget doit être obligatoirement exclu des futures négociations NAO.

Les négociateurs, en intersyndicale, ont demandé une expertise sur chaque périmètre social du groupe, ceci en conformité légale (article L.2315-94 du Code du travail).

Nous souhaitons que les négociations d'égalité professionnelles femmes-hommes ne se terminent pas le 14 mars prochain, comme le souhaite la direction, afin d'avoir le temps de travailler avec les experts et proposer des solutions d'améliorations sur la méthode.

Il n'y a pas d'urgence : la mise en œuvre de cet accord ne pourra pas démarrer avant juillet prochain !

**LA REGLE DOIT ETRE
UN SALAIRE EGAL,
SANS DISTINCTION DE
SEXE, POUR UN
TRAVAIL DE VALEUR
EGALE !**





**Que vous soyez, bleu, blanc, vert ou orange,
il y a toujours un représentant CFE-CGC à
vos côtés**

Vos représentants syndicaux CFE-CGC au niveau du Groupe Atos :

Vos représentants syndicaux CFE-CGC au niveau des différents périmètres sociaux du Groupe Atos :

Atos Groupe	Karine DRAN 06 78 61 88 95 karine.dran@eviden.com			
	Philippe TALINI philippe.talini@tos.net	06 87 07 41 36	Rémy CLARAC remy.clarac@atos.net	06 81 32 65 62
UES ATOS (France)	Lionel DELAPLACE lionel.delaplace@atos.net	06 14 72 51 36	Céline RUCEL celine.rucel@atos.net	06 73 65 84 98
	Georges BUFFET 06 73 54 61 38 georges.buffet@atos.net			
UES EVIDEN (France)	Patrice Van LOOY patrice.van-looy@eviden.com	06 71 92 76 51	Hayat KUNA hayat.kuna@atos.net	06 30 05 77 21
	Hervé ISON 06 86 55 31 93 herve.ison@eviden.com			
ATOS International France	Pierre ROUFF 06 18 89 19 68 pierre.rouff@atos.net			
EVIDEN International France	Leila HOURI 06 26 42 86 48 leila.houri@eviden.com			
Comité de Groupe Atos (France)	Pascal OLIVA 06 87 73 28 00 pascal.oliva@eviden.com			
Comité Européen (SEC)	Patrice Van LOOY patrice.van-looy@eviden.com	06 71 92 76 51	Christian JIL christian.jil@atos.net	06 46 39 49 65

Contacts CFE-CGC Atos / adresses E-mail génériques

atos.cfe.cgc@gmail.com

eviden.cfe.cgc@gmail.com



pour une juste reconnaissance au travail